



----- Groupe de travail -----
**« Pour un village de Chartreuse,
authentique, dynamique, et optimiste. »**

REUNION PUBLIQUE n°3 - Dimanche 5 janvier 17h00
Salle des fêtes de Saint-Pierre-de-Chartreuse

**Quelle répartition des « compétences » entre les différentes collectivités
sur le territoire de Saint Pierre de Chartreuse**

Les différents niveaux de collectivités (Etat, Département de l'Isère, Région Rhône Alpes, Communauté de communes Cœur de Chartreuse, Commune) interviennent dans les domaines dont elles ont la responsabilité (les « compétences »). Ci-après est donnée pour information (sous une forme très simplifiée), la répartition des compétences telle qu'elle sera en vigueur au 1^{er} janvier 2014, au moment de la création de la communauté de communes « Cœur de Chartreuse ».

Compétences assurées par la commune de Saint Pierre de Chartreuse

- Services publics communaux
- Urbanisme (plan local d'urbanisme - PLU, permis de construire)
- Bâtiments communaux
- Ecole primaire et accueil périscolaire
- Petits équipements sportifs
- Petits équipements culturels (salle polyvalente, ...)
- Voiries communales, espaces publics et stationnement
- Réseau d'eau potable et gestion des cours d'eau
- Assainissement collectif
- Soutien aux associations
- Gestion du ski (déléguée à un SIVU et au SIVOM de Chamechaude)

Compétences assurées par la communauté de communes « Cœur de Chartreuse », en lien avec le Parc Naturel Régional de Chartreuse

- Politique de maîtrise foncière
- Conseil architectural et urbanisme
- Gestion de l'espace et de l'agriculture
- Sentiers de randonnée
- Gestion des déchets
- Contrôle de l'assainissement non collectif
- Valorisation du patrimoine naturel et bâti
- Valorisation de la forêt et du bois
- Valorisation de l'agriculture
- Développement économique et touristique
- Création des zones d'activités
- La petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- Equipements sportifs structurants
- Equipements culturels structurants
- Soutien aux activités et événements culturels majeurs
- Logement social
- Habitat / logement (en projet)
- Organisation des déplacements (en projet)

Compétences assurées par le Conseil général de l'Isère

- Action sociale
- Enseignement : Collèges et participe aux écoles maternelles et primaires
- Transports : transport des voyageurs, transports scolaires et des réseaux interurbains
- Economie et tourisme
- Patrimoine et culture
- Logement social

Compétences assurées par la Région Rhône-Alpes

- Lycées et apprentissage
- Formation professionnelle
- Transports collectifs régionaux
- Développement économique et l'emploi
- Aménagement du territoire
- Gestion des financements européens

A retenir !

- ➔ 15 élus traiteront des affaires de la commune au sein du conseil municipal
- ➔ Parmi eux, 2 élus siégeront à la communauté de communes Cœur de Chartreuse, pour prendre part aux nombreuses et importantes décisions qui impacteront le devenir de la commune
- ➔ Le développement des projets sur la commune sera rendu possible par des partenariats techniques et financiers avec les autres collectivités compétentes (Europe, Etat, Région Rhône-Alpes, Conseil général, collectivités voisines, ...)